HAL
open science

Les “ villages d’insertion ” : un événement territorial ? Quand la géographie sociale fait sienne la notion d’événement pour étudier les politiques urbaines [Village for social inclusion: a territorial event?]

Elise Roche

To cite this version:

Elise Roche. Les “ villages d’insertion ” : un événement territorial ? Quand la géographie sociale fait sienne la notion d’événement pour étudier les politiques urbaines [Village for social inclusion: a territorial event?]. Sociétés Plurielles, 2017, Les sciences humaines et sociales à l’épreuve de l’événement, Humanities and social sciences to the test of the event (1), 10.46298/societes-plurielles.2017.3666 . hal-01509606

HAL Id: hal-01509606

https://hal.science/hal-01509606v1

Submitted on 17 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

inalco
PRESSES
Transmettre à tous, diffuser plus loin

Les « villages d'insertion » : un événement territorial ? Quand la géographie sociale fait sienne la notion d'événement pour étudier les politiques urbaines

Élise Roche

Les « villages d'insertion » : un événement territorial ?
Quand la géographie sociale fait sienne la
notion d'événement pour étudier les politiques urbaines

Sociétés Plurielles, nº 1, Presses de l'Inalco, 2017

https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01509606

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires. Elles diffusent les bonnes pratiques éditoriales définies par BSN.

Exigence de qualité avec des évaluations en double aveugle ;

Open Access : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

Licences d'édition sous creative commons pour protéger les auteurs et leurs droits ;

Publications multisupports et enrichissements sémantiques et audio-visuels ;

Métadonnées multilingues : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAires, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Mandenkan*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

https://www.pressesinalco.fr/
2, rue de Lille - 75007 Paris

Sociétés Plurielles

Les sciences humaines et sociales
à l'épreuve de l'événement

inalco
PRESSES

Numéro 1 – Année 2017

Les « villages d'insertion » : un événement territorial ?

Quand la géographie sociale fait sienne la notion d'événement pour étudier les politiques urbaines

Élise Roche, Enseignante-chercheuse

Institut national des sciences appliquées de Lyon - Laboratoire Triangle

L'actualité récente nous invite à nous interroger sur la valeur sociale des sciences humaines et sociales face à l'événement et l'émotion collective qu'il suscite. Cette interrogation nous apparaît essentielle pour poursuivre la réflexion sur le rôle social du chercheur (Harvey, 2008) et ses interactions avec son objet de recherche (Cefaï, 2003 ; Werner, 1993 ; Pirinoli, 2004 ; Favret-Saada, 1977)[1]. Dans quelle mesure l'émotion collective suscitée par un fait social doit-elle, peut-elle faire l'objet d'une recherche ? Nous choisissons ici de saisir l'émotion comme le signe d'une manifestation d'étonnement, et proposons de nous intéresser à un phénomène qui avait provoqué beaucoup de surprises lors de sa construction : les villages d'insertion. Dans le cadre de nos recherches, nous avons été confrontée à cette question en 2010 à la suite de l'interpellation d'un agent municipal qui se faisait l'écho d'une inquiétude partagée par d'autres acteurs locaux. Exprimant sa préoccupation face à un dispositif produit par les pouvoirs publics, il nous invitait incidemment à nous intéresser à un « village d'insertion » à destination de populations désignées comme « Roms », à Saint-Denis (93) :

1. L'auteure tient à remercier les relecteurs de la revue *Sociétés plurielles* pour leurs remarques constructives ayant permis d'approfondir plusieurs aspects de cet article.

> Aujourd'hui, plus personne ne parle de ce village. Il est dans son coin de quartier. Je n'ai aucun lien avec eux. [...] Les habitants n'en parlent jamais. Nous n'avons pas vraiment de lisibilité. Et je trouve ça, réellement, à titre personnel, très préoccupant [...]. Maintenant, pour moi, c'est un truc complètement opaque et complètement dans son coin. Maintenant, ça devient quelque chose... : tu y passeras, c'est oublié, c'est dans son coin. (Entretien n° 1, novembre 2011.)

Il s'agissait d'un site de relogement transitoire, construit par l'État, pour des populations issues d'habitats autoconstruits spontanés, fréquemment désignés comme des « bidonvilles » ou des « campements ». Quelques années après, un second site de relogement est construit par la mairie. Leur aspect, leurs règles internes de fonctionnement ou les conditions de vie qui règnent dans ces deux sites ont alors provoqué de l'indignation de la part des riverains, des militants associatifs ou des agents municipaux. Nous proposons ici une réflexion sur les conditions d'une analyse d'un phénomène à forte charge émotionnelle pour les acteurs cités plus haut. Une fois passé le premier effroi devant les hauts murs de béton qui encerclent le village d'insertion construit par l'État, et le sentiment de révolte face à l'état préoccupant des installations sanitaires du village établies par la mairie, il nous semble relever de la responsabilité du chercheur de mettre en perspective ses propres émotions pour tenter de saisir l'intelligibilité du phénomène qui conduit des agents de l'État à produire ce type de dispositifs de relogement, et à générer, ainsi, ce type « d'événement territorial », ce malgré les principes humanistes affirmés et l'empathie tout aussi sincère dont témoignent nombre d'entre eux envers les personnes relogées.

À l'occasion de cette recherche, nous sommes parvenue à la proposition suivante : il existe dans certaines configurations des « événements territoriaux », notion que nous allons nous employer à définir au travers de cet article. La saisie de cet objet « événement » ressort d'un regard nécessairement pluridisciplinaire : nous proposons ici de nous y intéresser depuis la discipline géographique en « empruntant » à l'histoire (Ozouf-Marignier, Verdier, 2000) l'objet « événement ». Cet emprunt a pour ambition de venir renouveler l'approche des transformations territoriales, comme y invitaient Marie-Vic Ozouf-Marignier et Nicolas Verdier (2000), en s'attachant d'une part à restituer toute leur place aux acteurs vivant et produisant l'événement, et à interroger les régimes d'historicité pertinents pour le rendre intelligible. Après nous être interrogée sur les conditions de possibilité d'une géographie sociale de l'événement, nous examinerons quatre critères principaux pour définir un événement territorial : la rupture d'intelligibilité qu'il occasionne et la surprise face à une organisation territoriale inédite ; la

pluralité de territorialités et régimes d'historicité qu'il met en lumière et son caractère situé et contextualisé ; l'insertion dans une série, et la référence ou le dépassement d'un modèle d'événement similaire ; la discontinuité qu'il traduit dans une organisation territoriale. Ce faisant, nous proposons d'intégrer l'événement dans un programme de géographie sociale incluant la méthode du « ralenti[2] » explicitée par Andreas Suter et Pierre-G. Martin (1997) : en procédant à la fois à un zoom et à un ralentissement dans le temps, cette méthode vise dans la discipline historique à permettre une histoire sociale des événements. En l'appliquant à la géographie sociale, ce procédé, se focalisant sur une transformation spatiale d'ampleur limitée, ambitionne, d'une part, de donner une place centrale aux logiques d'acteurs dans l'analyse des discontinuités territoriales et, d'autre part, de mieux saisir les différents jeux d'échelles en germe dans la production de la ville. Ces interrogations s'inscrivent plus largement dans une recherche visant à offrir une meilleure compréhension des politiques urbaines locales et de la gestion des quartiers en situation de ségrégation sociospatiale.

Nous proposons ici de considérer l'événement du point de vue de la production institutionnelle du territoire. Autrement dit, de s'intéresser au caractère événementiel des villages d'insertion principalement du point de vue des personnes investies au cœur de l'action publique locale. Les « acteurs » que nous considérerons ici dans leur rapport à l'événement sont donc majoritairement des acteurs publics, agents ou élus de la mairie ou communauté d'agglomération où se situent les villages d'insertion étudiés et ponctuellement des associations de soutien aux habitants des villages. Notre propos ici ne portera donc pas – ou portera marginalement – sur l'appréhension de cet événement selon d'autres points de vue, comme celui des riverains, et surtout celui des habitants de ces villages, bien qu'ils soient entièrement partie prenante du phénomène, et les premiers concernés par

2. Suter et Martin décrivent ainsi la méthode du « ralenti » par rapport à la « description dense » : « Jacques Revel a comparé la méthode de la description dense au travail à la loupe. Le ralenti, technique cinématographique bien connue, y ressemble, mais en ajoutant une dimension temporelle. Il consiste, tel que nous l'entendons ici, en un double mouvement à la fois d'agrandissement dans l'espace (zoom) et de ralentissement dans le temps, focalisant l'attention sur tels et tels personnages. Il freine la chronologie naturelle de telle sorte que le déroulement de l'action est mieux perceptible. Il diminue la distance qui sépare le spectateur et le spectacle, tout en modifiant le cadrage, rendant plus proche la séquence sélectionnée. Dans ses deux dimensions, il facilite la minutie et la densité des observations, comme la précision des explications » (1997 : 559).

ses dysfonctionnements, limites, et effets ségrégatifs[3]. Ce choix de corpus d'enquête a plusieurs motifs. La question initiale que nous nous sommes posée était de saisir les conditions d'émergence de cette politique publique, notamment pour en saisir les points de tension et les contradictions. En outre, ces matériaux ont été recueillis selon des approches empruntant aux méthodes ethnographiques, nécessitant du temps et de la confiance. En interrogeant la nature événementielle ou non de ce processus, nous ambitionnons de contribuer à la réflexion des acteurs publics, vivant ce processus en urgence, sur le mode pragmatique, en réintroduisant cette action dans un *continuum* historique pour lui donner une intelligibilité. Notre perspective est donc à la fois critique et compréhensive, visant notamment à fournir aux pouvoirs publics des points d'appui pour un effort de réflexivité sur leur pratique, souvent menée dans l'urgence. Ces éléments, bien que focalisés sur l'approche du phénomène en termes de politique publique, ont également vocation à outiller les habitants de ces villages et les associations qui les soutiennent dans la compréhension fine des dynamiques à l'œuvre dans le cadre des processus de relogement de sites autoconstruits, afin de renforcer leur capacité à pouvoir en être acteurs.

Pour répondre à cette proposition visant à analyser les villages d'insertion comme des événements territoriaux, nous mobilisons des enquêtes réalisées entre 2010 et 2014 selon plusieurs ancrages disciplinaires, croisant les approches de la géographie sociale et de l'histoire, en empruntant également aux méthodes ethnographiques. Outre une compréhension générale des dispositifs de villages d'insertion, apportée par le croisement de sources grises administratives (plans, comptes rendus, décisions officielles), nous nous appuyons sur des entretiens compréhensifs avec les acteurs publics locaux, afin de saisir leur représentation des villages d'insertion. Ce travail d'enquête a été doublement mis en perspective : d'une part, en situant ces phénomènes au regard d'autres qui leur sont analogues comme les cités de transit, d'autre part, en s'intéressant au contexte du traitement des sites d'habitat autoconstruit à l'échelle nationale (discours de représentants politiques nationaux, circulaires adressées aux préfets, dispositions générales des politiques migratoires…). Enfin, nous avons aussi réalisé un travail de dépouillement de documents d'archives. Celui-ci a porté sur le territoire de la commune de Saint-Denis, concernant deux périodes : d'une part, la période récente (2003-2013) pour identifier le contexte des discours publics et les « traces » laissées par les dispositions en direction des habitats autoconstruits sur le territoire de la commune

3. Pour « entendre » davantage les riverains et les destinataires de ces villages, nous renvoyons notamment aux témoignages publiés par É. Fassin & C. Fouteau (2014).

(archives municipales et départementales) ; d'autre part, pour examiner sur une période plus ancienne (1957-1987) le traitement des bidonvilles à Saint-Denis afin d'identifier, le cas échéant, des similarités dans les processus de production d'habitat spécifique, du type cités de transit.

Nous examinons d'abord dans quelle mesure l'événement pourra ici être qualifié de territorial et comment nous proposons de considérer les villages d'insertion en tant que tel. Puis, nous abordons les quatre critères qui fondent un événement territorial au regard du terrain étudié : il provoque de la surprise, à savoir de l'émotion et une rupture d'intelligibilité ; il constitue un « nœud » de différentes territorialités : internationale, nationale et locale ; il fait appel à des routines d'action, celles du relogement des sites autoconstruits, mais dépasse ce modèle ; enfin, il constitue un changement dans l'organisation territoriale de la gestion des bidonvilles.

Quelles conditions de possibilité pour traiter de l'événement territorial ?

Emprunter l'événement à l'histoire

Si l'événement en histoire a connu des statuts divers selon les époques et les écoles historiographiques, jusqu'à annoncer son retour dans les années 1970 (Nora, 1974), il nous paraît encore utile à questionner, notamment dans une perspective d'enrichissement de l'analyse des transformations territoriales. Par l'examen de deux villages d'insertion, nous cherchons ainsi à répondre au programme proposé à l'histoire sociale par A. Suter et P.-G. Martin (1997) en interrogeant la possibilité d'une géographie sociale de l'événement, à savoir une géographie qui tient compte des processus créant les conditions favorables à l'événement (autrement dit, le contexte structurel de celui-ci). Ces processus peuvent notamment donner à voir des « nœuds » de territorialités, à savoir des enchevêtrements de rapports au territoire, qui s'actualisent en un lieu donné, pour paraphraser Jacques Revel (2001 : 115). Cette géographie sociale, en s'intéressant précisément au point de vue des acteurs, rend compte du caractère double et paradoxal de leur rôle dans la constitution de l'événement : celui-ci contribue à mettre au jour le poids de logiques institutionnelles et économiques, et le développement de logiques propres. On parlera ainsi d'incorporation de modèles et de leur dépassement (Suter & Martin, 1997). Cette approche vise enfin à mettre au jour les conséquences de l'événement sur les structures qui l'ont généré. Ce faisant, nous souhaitons répondre aux deux écueils majeurs soulevés par M.-V. Ozouf-Marignier et N. Verdier (2001) en réaction à la proposition du groupe EPEES (Espaces post-euclidiens et événements spatiaux, issu du Groupe Dupont, association de

géographes) d'importer le concept d'événement (2000) en géographie sous le nom d'événement spatial[4]. Dans sa définition de l'événement spatial, le groupe EPEES s'attache à identifier ce qui qualifie des événements qui sont constitutifs de l'organisation spatiale. Réagissant à cette modalité de croisement du temps et de l'espace, M.-V. Ozouf-Marignier et N. Verdier interrogent cette notion d'événement spatial et contribuent à en désigner les limites en insistant notamment sur deux aspects. D'abord, les acteurs doivent être centraux dans l'appréhension de ce qui constitue un événement spatial. De plus, par l'appréhension de temporalités variables selon les acteurs considérés, les régimes d'historicité divers qui se maillent au sein de l'événement doivent également être pris en compte. Cela fait écho aux apports de M. Roncayolo pour qui les « constructions territoriales » sont du « temps consolidé » (1997 : 20) : nulle analyse territoriale ne peut ainsi se priver du prisme temporel, et l'événement territorial ne saurait échapper à cette nécessaire appréhension des temps long et court dans l'analyse de la formation des territoires.

C'est pourquoi, bien que proposant de répondre à la proposition du groupe EPEES (2000) d'utiliser le concept d'événement au sein de la discipline géographique, nous privilégierons néanmoins le terme d'événement « territorial », plutôt que celui d'événement « spatial », qu'ils avaient alors retenu. En effet, l'adjectif « spatial » nous semble insuffisamment rendre compte du caractère pluridimensionnel de l'espace, auquel répond avantageusement le concept de territoire (Di Méo, 1991). Au travers des configurations territoriales étudiées, le terme d'événement territorial ouvre la possibilité de prendre en compte, outre les mutations de l'espace « matériel », physique (constructions, aménagements, démolitions), les changements de configuration du côté des acteurs amenés à produire cet espace (par l'usage, la conception, la réalisation), les évolutions de représentations liées à cet espace. En outre, il invite à explorer les relations entre, d'une part, diverses échelles territoriales (par exemple, l'échelle de l'État et de la commune) et, d'autre part, entre l'espace de l'événement et les territoires qui l'entourent. Il s'agira donc ici non pas d'examiner les conséquences territoriales d'un événement historique, mais bien les conditions d'existence d'un événement territorial, dont les critères seront précisés ci-après.

---

4. Le groupe EPEES définit ainsi deux sortes d'événements spatiaux : « On peut donc envisager deux sortes d'événements spatiaux, en fonction des perturbations classiques dans les systèmes : ceux qui participent aux déséquilibres momentanés du système spatial [...] ; ceux qui correspondent à une systémolyse et dont les conséquences sur l'organisation spatiale sont significatives et durables » (2000 : 194).

L'événement territorial : une surprise, un « affleurement », une rupture

Nous proposons de caractériser l'événement territorial au travers de plusieurs critères, empruntés à son *alter ego* historique. On le définit ainsi comme une construction territoriale – conjonction d'une matérialité, d'un jeu d'acteurs, de dimensions symboliques, et d'agencements en termes d'échelles et de relations spatiales – ayant un caractère spécifique qui conduit à une rupture d'intelligibilité pouvant se traduire par l'expression d'une surprise. Nous saisissons cette dimension comme un écho à l'appel de la revue *Sociétés plurielles* qui tendait à mettre en lien événement et émotion. Si l'émotion nous semble effectivement consubstantielle à l'événement, c'est notamment parce qu'elle est un des ressorts de la surprise, constitutive de l'événement. Cette construction territoriale est visible (il ne s'agit pas seulement d'un projet, mais d'une réalisation), localisable, bien qu'elle puisse disposer de ramifications à des échelles territoriales variables, dont il convient de cerner l'articulation : cet événement constitue en effet l'« affleurement » de territorialités variables qu'il s'agit d'identifier (Nora, 1974). Cette construction territoriale représente une surprise pour les agents municipaux, les riverains, les habitants du village, au regard d'un certain contexte, qu'il convient absolument de définir pour en saisir la portée. Elle constitue ainsi un événement territorial au regard de « ce que l'on aurait pu attendre » et qui ne s'est pas produit, et entretient donc un rapport avec des « non-événements » (Farge, 2002 : 4) territoriaux, d'une part, et avec des « routines » d'action qu'elle révèle (Nora, 1974 : 224) en ce qu'elles sont perturbées, d'autre part. Pour être pleinement saisi, cet événement territorial nécessite une double mise en perspective – dans l'espace et dans le temps – qui permet d'accéder à son caractère éventuel de récurrence, d'écho au sein d'une série, etc. Ainsi, il conviendrait de le confronter à des phénomènes territoriaux similaires dans l'espace et dans le temps pour en saisir les éléments spécifiques ou identiques, comme de le replacer dans son contexte territorial et temporel pour comprendre pleinement les logiques structurelles qui le sous-tendent[5]. Le dernier et non le moindre des caractères de l'événement territorial est qu'il est à l'origine d'une modification de l'organisation territoriale. Cette modification est dès lors à qualifier : d'abord selon l'échelle et la durée considérée, qui sera fonction des acteurs pour qui cela constitue un événement, et ensuite à quel titre.

---

5. Dans le cas présent, nous procéderons à une mise en perspective territoriale puis historique sans pouvoir nous livrer à un approfondissement plus avancé au vu du format de cet article.

La construction des villages d'insertion comme objet

Notre proposition est donc d'appliquer cette caractérisation de l'événement territorial à un phénomène observé sur notre terrain de recherche pour en interroger l'exceptionnalité au regard de l'organisation du territoire. Il convient d'expliquer brièvement ce terrain de recherche et son contexte.

Dans le courant des années 2000, des sites d'habitat autoconstruit spontanés voient régulièrement le jour sur le territoire de la commune de Saint-Denis (93). Il s'agit généralement d'ensembles de constructions (de cinq à plusieurs centaines) en bois et matériaux de récupération, qui prennent place sur des friches, des terrains en attente d'être urbanisés, ou plus souvent des délaissés d'autoroutes ou de voies ferrées, à savoir de petites portions de parcelles, souvent en limite de propriétés et difficilement constructibles. Les termes employés par les acteurs pour désigner ces sites autoconstruits sont variables et souvent signifiants : ici, nous ne retiendrons ni le terme qui se réfère implicitement à un caractère précaire, provisoire, voire nomade (« campement »), ni le terme faisant volontairement référence aux débuts des politiques de résorption (les « bidonvilles ») ; nous préférons ici le terme de « site autoconstruit spontané » pour privilégier une qualification relative à l'origine de leur construction, à leur caractère non institutionnel, sans nous référer à leur caractère éphémère ou à résorber, concepts qui sont liés à la catégorisation appliquée par les pouvoirs publics. L'échange qui suit atteste des différentes stratégies langagières des pouvoirs publics. Il s'agit d'un entretien réalisé avec un agent municipal investi dans le pilotage du projet municipal de village d'insertion de la mairie :

> Enquêté : C'est pas anodin, d'ailleurs tu sais qu'on a gagné pas mal de batailles sémantiques dans cette affaire. [...] Les camps illicites, de les appeler bidonvilles. [...] Ça, c'est nous. On a bien senti le coup. [...] Un camp illicite est un bidonville à partir du moment où tu veux l'expulser. / Enquêtrice : Comment ça ? / Enquêté : Voltaire [site municipal] n'est pas un bidonville / Enquêtrice : D'accord, mais ce n'est pas un camp illicite non plus ? / Enquêteur : Non ! Mais ce qu'on appelle bidonville pour nous, c'est tout ce qui est illicite. [...] Si tu dis bidonville, c'est que tu es dans le discours... [...] de résorption. [...] Et tu permets de placer ça dans une perspective, comme tu dis, un peu de parcours quoi. [...] Un bidonville, ça renvoie à des populations atteintes par des difficultés sociales, c'est pas comme avant quand on parlait de campements. Campements ça fait transit, bidonville ça fait : "je reste là, mais j'ai pas de maison, donc je crée un bidonville". [...] Ah non, la sémantique c'est important ! (Entretien n° 8, 4 juin 2013.)

Ces sites d'habitat spontané, souvent appelés bidonvilles, sont occupés majoritairement par des migrants originaires d'Europe de l'Est (notamment de Roumanie ou de Bulgarie), qui sont désignés comme étant des « Roms » par les riverains comme par les pouvoirs publics en présence, et par eux-mêmes lorsqu'il nous a été donné d'en rencontrer. Des circonstances différentes mais très violentes dans les deux cas (un incendie mortel en 2006, une expulsion au bulldozer en 2010) conduisent à l'expulsion de deux sites autoconstruits (appelés respectivement le *Campra* et le *Hanul*) et à l'élaboration de projets de relogement qui constituent ici notre terrain[6]. Ce sont ces projets, aussi appelés villages d'insertion, qui constituent à nos yeux des événements territoriaux. Ces deux projets sont initiés l'un par l'État en 2008[7] et le second en 2010 à l'initiative de la commune et de la communauté d'agglomération. Ces projets sont de nature différente, dans leur ampleur comme dans les principes qui les sous-tendent, mais ont en commun de constituer des événements dans le paysage dionysien. Ils sont désignés par les acteurs locaux par des noms variables : « village de transit », « site » ou « projet ». Nous retenons ici par commodité l'appellation de « villages d'insertion », employée pour des sites similaires en France, bien qu'elle soit en partie insatisfaisante pour le second cas, dont les initiateurs revendiquent la spécificité. En effet, le second village est construit par la ville pour signifier un désaccord politique sur le traitement de la « question rom » (Fassin, Fouteau & *al.*, 2014) par l'État. Le processus de relogement a ainsi été engagé à la suite du discours de Grenoble prononcé par Nicolas Sarkozy en 2010[8]. Ses acteurs revendiquent à ce titre qu'il porte un nom différent du projet de village d'insertion de l'État.

Ces deux projets ont l'ambition de proposer à une population, sortant d'un site d'autoconstruction spontanée, la possibilité d'être relogée dans des conditions plus décentes (habitation en matériaux dédiés, accès à des sanitaires, à l'électricité),

6. S'il y a bien deux villages, construits à deux années d'intervalle, ils coexistent à partir de 2010. Nous les considérons donc comme un seul et même événement, au regard de la similarité des dispositifs, et du temps long nécessaire à l'appréhension des dynamiques territoriales.

7. Le village d'insertion de l'État fait suite à une sélection de quelques dizaines de ménages sur la base de leur « projet d'intégration », identifié par un « diagnostic social ». Les personnes qui n'ont pas été retenues au terme de ce diagnostic se sont vu délivrer des « obligations de quitter le territoire français » (OQTF) ou proposer une aide au retour, consistant en une somme modique visant à encourager le choix d'un retour volontaire dans le pays d'origine.

8. Le discours de Grenoble, prononcé le 30 juillet 2010 par Nicolas Sarkozy, avait notamment marqué l'espace politique et médiatique par l'assimilation qui y était développée entre population rom, gens du voyage, et délinquance. Il abordait également l'« abus du droit de libre circulation » par des populations désignées comme « roms ».

et d'associer à ce logement un programme d'« accompagnement social » qui vise à accélérer l'accès aux droits qui lui faisaient défaut jusqu'au 1er janvier 2014, mais la mise en place de ce dispositif demeure difficile même après[9]. Au-delà de cet objectif, ces deux projets ont pour particularité de créer du logement provisoire, sur des sites dédiés, faisant l'objet d'une occupation précaire (convention d'occupation provisoire, permis de construire à titre précaire). Ils se situent sur des franges de terrains constructibles, en bordure d'autoroute et d'infrastructures militaires, comme les sites autoconstruits spontanés qu'ils ont vocation à remplacer. Peu insérés sur le plan urbain, ils donnent à voir une morphologie en rupture notable avec ce qui les entoure (voir illustration n° 1) : pour le premier site, un mur de béton encercle un site de bungalows en bois, et ce à quelques mètres de bâtiments de plusieurs étages, alignés sur rue ; pour le second, des Algeco (baraques de chantier), combinés à de l'autoconstruction, sont organisés sous forme de rues parallèles, mais séparés du tissu environnant par un grillage. Tant l'organisation que la morphologie des bâtiments et l'investissement des espaces collectifs apparaissent en discontinuité nette avec ce qui les entoure. Le mode d'attribution des logements est, en outre, complètement atypique et spécifique : les logements sont en effet exclusivement destinés aux ressortissants d'un site autoconstruit précis, et sont clairement désignés comme des logements pour des « Roms ». Dernier élément, dans les deux cas, le projet est lancé en urgence, selon des méthodes présentées comme « innovantes » ou « de crise » selon les interlocuteurs ; d'ailleurs, les acteurs investis – notamment au sein de la mairie et de la communauté d'agglomération – ne sont pas les acteurs habituels des projets d'aménagement et de logement sur ce terrain. Dans les deux cas, la construction du site a suscité nombre de manifestations de colère, de rejet ou d'inquiétude de la part d'acteurs diversifiés. Ainsi, des riverains manifestent à plusieurs reprises contre l'installation du site municipal, et vont jusqu'à empêcher la tenue du conseil municipal. Ou encore, dans le cas du village d'insertion de l'État, des engins assimilables à des cocktails Molotov sont lancés sur le site. Leur morphologie comme leur principe de fonctionnement ont aussi provoqué des réactions de surprise : dans un cas, pour le site de l'État, la construction d'un mur d'enceinte haut de plus de deux mètres, conjuguée à la sélection des bénéficiaires sur la base de leur « projet d'in-

9. Avant le 1er janvier 2014, en France, il était ainsi rendu très difficile l'accès aux autorisations permettant de travailler, aux titres de séjour, mais aussi l'accès aux soins, à la scolarisation, à un compte bancaire. Outre ce statut transitoire imposé aux ressortissants roumains et bulgares jusqu'en 2014, ces démarches étaient également grandement entravées par une itinérance contrainte au gré des expulsions très fréquentes.

tégration », à la restriction du droit de visite, et à l'instauration d'un gardiennage nuit et jour ; dans l'autre cas, pour le site de la ville, la reproduction d'un habitat autoconstruit mais légalisé, sur le mode de l'urgence humanitaire et de l'improvisation, ont heurté ou désorienté les acteurs locaux (tant les riverains que les agents de la municipalité et les associations de soutien) qui y voient la production de formes de logement sous-normé par les pouvoirs publics. Nous nous posons donc la question suivante : s'il y a bien eu « événement » au sens politique du terme, en s'attachant à l'inscription de ce dispositif dans une chronologie des pratiques et des discours de représentants des pouvoirs publics à propos des populations désignées comme Roms, y a-t-il eu pour autant événement territorial ? Nous chercherons à démontrer qu'il s'agit bien d'un événement territorial en examinant et en discutant les différents volets qui le caractérisent : la dimension de surprise qui l'accompagne ; la diversité des territorialités en jeu ; l'inscription dans une « série » d'événements et le dépassement de celle-ci ; et enfin la rupture au sein de l'organisation territoriale.

Ilustrations : :Photos du haut : village d'insertion réalisé par l'État en 2008 : bungalows (à gauche), et mur d'enceinte (à droite). Photos du bas : village réalisé par la ville et la communauté d'agglomération en 2012 : Algeco et autoconstruction (à gauche) ; environnement urbain proche (à droite).
© Photographies de l'auteure

La construction des villages d'insertion, un événement territorial

En s'appuyant sur les travaux d'historiens et les débats féconds qui ont discuté l'importation du concept d'événement en géographie, on peut considérer que la construction des villages d'insertion est un événement territorial d'abord au regard de la rupture d'intelligibilité qu'elle implique pour les acteurs.

La surprise et l'incompréhension

La construction de ces deux sites de logement apparaît comme un événement territorial parce qu'elle suscite de la surprise parmi les riverains, les agents de la municipalité et de la communauté d'agglomération, et parmi les habitants de Saint-Denis réunis en collectif de soutien des personnes relogées. Le sentiment de surprise provoqué par cet événement se décompose comme suit : l'expression d'une émotion forte, d'une part, et la rupture d'intelligibilité devant l'organisation mise en place, d'autre part. L'émotion est exprimée à plusieurs titres. De la part des agents, des riverains ou des collectifs d'habitants, deux postures antagonistes se manifestent : certains expriment leur inquiétude devant des sites de logements peuplés de manière homogène, l'un donnant une impression forte d'enfermement liée au haut mur et à la sélection qui a présidé à l'attribution des logements, l'autre donnant une impression d'insalubrité par l'organisation autoconstruite, avec le sol boueux, les problèmes de gestion de l'eau, des sanitaires. Ces émotions, relevant de manifestations de solidarité ou d'inquiétude relatives à l'objectif de ces projets, s'expriment ainsi dans les mots d'agents municipaux, au sujet du projet de l'État, d'une part :

> Déjà ils sont à part dans le quartier, ils sont relégués au bout du bout du quartier, ils sont entourés d'un mur de béton de 2,50 mètres avec une grille et un gardien.
> [Et plus tard] : C'est vraiment le mur qui choque et qui a quand même choqué beaucoup d'habitants sur le fait que ça rappelle des heures pas terribles, un mur de béton comme ça. (Entretien n° 1, novembre 2011.)

Et du projet de la ville, d'autre part :

> Ils sont en train de s'engluer grave terrain Voltaire. C'est la merde. C'est survolté, c'est défoncé, c'est crade. [...] Et du coup, là, ce sont les gens qui sont en stand-by, et ils sont en stand-by dans de la fange. C'est vraiment pourri, dégueulasse. Et en même temps ils sont logés par la ville. (Entretien n° 24, novembre 2013.)

La seconde forme prise par les réactions d'émotion s'apparente plutôt à des manifestations d'inquiétude, d'injustice ou de rejet. Un agent rapporte ainsi les propos des habitants, qui sont corrélés aux actes violents déjà mentionnés contre les occupants du site :

> Beaucoup d'inquiétude de la part des habitants, et beaucoup de critiques vis-à-vis du dispositif. D'une part des gens disaient : « On est déjà un quartier de misère, pourquoi vous allez nous rajouter de la misère en plus chez nous ? Pourquoi chez nous… et pas ailleurs ? » (Entretien n° 1, novembre 2011.)

Mais à cette émotion s'ajoute aussi une réelle rupture d'intelligibilité, notamment chez les acteurs publics. En effet, comme mentionné précédemment, on assiste dans la gestion des deux projets à une improvisation importante, un montage en urgence, et à une perte des repères habituels de gestion de projet, en termes de compétences et de niveaux hiérarchiques. Ainsi, dans le cas du village d'insertion municipal, les personnes en charge du projet au sein de la municipalité et de la communauté d'agglomération sont issues de services qui ne sont pas d'ordinaire en charge de projets d'aménagement ou de projets sociaux. L'engagement personnel des agents, d'une part, et une gestion du projet qui va privilégier la gestion technique immédiate, d'autre part, conduisent à une composition atypique des comités techniques. À titre d'exemple, la direction en charge de la voirie est très investie, contrairement au service du logement dont on pourrait attendre qu'il s'investisse dans ce type de projets. La gestion de projet revient à un niveau hiérarchique plus haut placé que de coutume. Cette rupture dans les modes opératoires témoigne notamment d'une incapacité à mobiliser les ressources ordinaires face à un projet inédit. Autrement dit, même si les deux projets de village sont bien à l'initiative des acteurs publics, ils apparaissent néanmoins comme un événement pour les agents qui sont mobilisés.

Même si notre propos se concentre sur les acteurs publics, il est certain que l'arrivée dans ces sites de relogement constitue une étape importante dans le parcours des habitants des sites autoconstruits qui y sont relogés, allant peut-être jusqu'à la surprise au gré des différentes étapes de relogement qui n'étaient pas prévues dès l'origine. Malgré leurs nombreuses limites, leurs dysfonctionnements, et leurs perspectives d'avenir finalement ambiguës pour leurs occupants, ces sites constituent néanmoins une occasion d'être soustraits quelque temps au « temps de la survie » (Lion, 2014 : 976), constituant en soi une parenthèse favorable dans des parcours d'errance provoqués par les expulsions successives.

L'échelle : un « nœud » de territorialités

Au vu des acteurs touchés par ces dispositifs, on pourrait croire en premier lieu qu'il s'agit d'un événement qui concerne une échelle locale, pour les seuls acteurs de Saint-Denis. Si, à l'échelle de notre terrain de recherche, centré sur les politiques urbaines locales, ces projets apparaissent comme de véritables tremblements de terre, ils pourraient à première vue passer pour négligeables – et donc rester au rang de « non-événements » – dès lors que l'on fait varier l'échelle d'analyse. Pourtant, ils recèlent finalement une portée insoupçonnée lorsqu'on élargit la focale. Alban Bensa et Éric Fassin (2002) nous invitent à faire varier les régimes d'historicité pour parvenir à dépasser la rupture d'intelligibilité qui accompagne l'événement. Important cette approche à la géographie, on souhaite ici y répondre en examinant les différentes territorialités qui structurent l'événement et y sont enchevêtrées. On entend par territorialité l'inscription territoriale de phénomènes sociaux, en termes d'échelle comme d'organisation spatiale. La pluralité des territorialités comprises dans les villages d'insertion constitue ainsi l'un des volets de son caractère événementiel.

Ainsi, s'il s'agit à première vue d'un événement territorial pour un échelon seulement local, la construction de ces deux villages d'insertion s'inscrit pourtant dans l'élaboration d'une politique migratoire à l'échelle nationale, en particulier à destination des populations issues de Roumanie et de Bulgarie. En effet, les politiques migratoires européennes depuis les années 1990 sont traversées par un objectif de restriction, de contrôle et de relégation aux frontières de l'Europe (Le Cour Grandmaison & *al.*, 2007). La construction de l'espace Schengen s'est notamment accompagnée d'un renforcement des obstacles à la circulation pour les ressortissants extra-européens. Le traitement des migrations de la Roumanie et de la Bulgarie est à ce titre exemplaire, en ce qu'il témoigne de la transition progressive et difficile de l'exclusion vers l'inclusion au sein de l'espace européen. L'application de mesures transitoires en France, qui restreignaient grandement l'accès des Roumains et Bulgares à tout un panel de droits jusqu'au 1er janvier 2014, est illustrative de ces restrictions à l'intégration européenne. Les migrations issues de ces deux pays, consécutives notamment aux lourdes restructurations économiques qu'ils ont connues à partir des années 1990, se sont donc combinées avec cet entre-deux législatif. Qui plus est, ces migrations en direction de l'Europe de l'Ouest ont eu un caractère visible et matériel lié à la forme prise par l'habitat de certains de ces migrants : des installations collectives, autoconstruites et précaires (Olivera, 2011), souvent désignées comme bidonvilles pour signifier la part des matériaux de récupération. Les villages d'insertion apparaissent dès lors comme un événement territorial à la croisée de dynamiques territoriales différentes, et

en l'occurrence antagonistes : les dynamiques migratoires depuis la Roumanie et la Bulgarie, les politiques de protection du territoire national contre des flux déclarés indésirables[10], et les stratégies locales de gestion des espaces urbains. Un agent municipal fait ainsi bien apparaître l'enchevêtrement des territorialités, en acte dans la construction du second village d'insertion, en évoquant le contexte national spécifique qui a précédé immédiatement la construction du village d'insertion municipal, à savoir le discours de Grenoble prononcé par le président Nicolas Sarkozy :

> On était en août 2010 si je ne me trompe pas, c'est-à-dire peu après le discours de Grenoble [...] dans un climat où on avait une véritable défiance des autorités d'État concernant tout projet similaire à un accueil des populations roms [...]. Ce qui était donc un climat politique qui faisait que nous n'attendions rien à ce moment-là de l'État, et qu'il s'agissait d'un « geste » de le faire [construire le village d'insertion] à ce moment-là, au regard de cette parole de l'État.[11] (Entretien n° 8, 4 juin 2013.)

Dès lors, cet événement territorial est certes local et visible prioritairement par les agents de terrain, les riverains et les habitants des villages d'insertion, mais il fait aussi figure d'événement lorsque l'on élargit la focale pour observer les politiques migratoires dans leurs manifestations territoriales. Pour paraphraser J. Revel (2001), l'événement territorial apparaît comme un « nœud » de territorialités différentes, actualisées en un lieu donné. L'événement territorial est ainsi une occasion de penser la multiplicité des échelles territoriales vécues et constitue une occasion de prise en compte de l'expérience territoriale des acteurs. Se croisent ainsi au sein du lieu « village d'insertion » la territorialité de la dynamique migratoire, celle de la politique territoriale d'immigration, et celle des politiques de gestion urbaine.

Historiciser les villages d'insertion pour identifier routines et modèles

---

10. Rappelons que l'un des temps forts de cette politique migratoire nationale est notamment le discours de Grenoble, prononcé le 30 juillet 2010 par le président de la République Nicolas Sarkozy. Pour une mise en perspective de ces positionnements entre les gouvernements successifs depuis 2010, voir notamment l'ouvrage d'É. Fassin & C. Fouteau (2014).

11. Initié en 2010 à la suite du discours de Grenoble, le processus de relogement municipal aboutissant en 2012 à la construction du site dit « Voltaire » a connu en amont plusieurs étapes (Dupont, Briche) expliquant ce délai de deux ans.

Après avoir identifié l'entrecroisement de ces territorialités locales et nationales, il convient également de faire varier la temporalité considérée, comme y invitent A. Bensa et É. Fassin (2002), pour permettre pleinement la compréhension de l'apparition des villages d'insertion. Cette appréhension par le temps long, en mobilisant des archives de 1957 à 1987[12], donne en effet de nouveaux éléments de compréhension de l'événement territorial qui apparaît alors comme un élément qui s'insère dans une série (Farge, 2002). Après avoir identifié en quoi cet événement s'inscrit dans une série, celle du logement temporaire des migrants, nous examinerons comment il dépasse ce modèle, ce qui constitue un critère de l'événement.

À l'échelle d'un demi-siècle d'histoire du logement des migrants à Saint-Denis, le village d'insertion offre nombre de points communs avec la construction des cités de transit dans les années 1960. Celles-ci étaient également des constructions provisoires, de qualité moindre que celle des logements standard, et étaient destinées exclusivement à reloger des sortants de bidonvilles, prioritairement d'origine étrangère. En outre, l'installation des cités de transit donnait lieu à des rapports de force entre l'État et les collectivités (David & Cohen, 2012) pour déterminer qui aurait la prééminence sur l'aménagement urbain ; elle mettait à contribution les acteurs du logement des migrants (la Sonacotra, devenue Adoma) en promouvant des solutions adaptées et spécifiques pour un public considéré comme particulier de par son origine résidentielle et migratoire ; enfin, elle mobilisait des discours politiques centrés sur l'enjeu de la répartition de l'« effort » (Costil & Roche, 2015 : 70) au profit des sortants de bidonvilles qu'il convenait de répartir : toutes caractéristiques communes avec le contexte des villages d'insertion[13]. La similarité entre cités de transit et villages d'insertion a déjà été évoquée par des auteurs attachés aux politiques d'insertion des populations roms (Legros, 2011), et l'examen d'un cas d'étude comme celui de Saint-Denis atteste de nombreux points

12. Archives municipales de Saint-Denis, voir notamment : 50 ACW 37 ; 551 W 13 ; 18 ACW 23 et 475 W 20.

13. Si nous soulignons aussi les points communs, cette analogie mériterait d'être pondérée plus longuement, notamment quant à l'ampleur des constructions et au nombre de ménages concernés, et également par rapport au public ciblé : les sortants de bidonvilles des années 1960 étaient moins souvent considérés comme des migrants devant être expulsés, à la différence des ressortissants roumains et bulgares, en relation notamment avec le contexte d'emploi fort dissemblable entre les années 1960 et aujourd'hui. Il y aurait ici matière à développer la comparaison des propos présidant à cette comparaison des villages d'insertion et des cités de transit, issue de l'analyse d'entretiens et d'archives (Costil & Roche, 2015).

communs, y compris dans les contextes d'inscription spatiale de ces bâtiments, situés sur des reliquats de terrain disponibles. Comme une « réplique » des cités de transit, au sens de la réplique des tremblements de terre, cet événement « village d'insertion » révèle des routines d'action, rappelant celles des années 1960 : les acteurs locaux feraient ainsi preuve de certains « réflexes » dans le traitement de l'habitat autoconstruit spontané, qui plus est habité par des populations migrantes. Ces routines nous semblent dessiner un « modèle » (Suter & Martin, 1997) – que l'on pourrait qualifier de modèle de la cité de transit – qui aurait fait en partie l'objet d'une réactivation lors du questionnement relatif aux mesures à prendre face à l'habitat autoconstruit spontané dans les années 2000 à Saint-Denis. Pourtant, ce modèle est partiellement remis en cause et dépassé, et c'est en cela que les villages d'insertion n'apparaissent pas seulement comme un élément d'une série, mais qu'ils sont bien porteurs d'une nouveauté.

Le dépassement du modèle est lié en particulier au rapport ambivalent qu'entretiennent les acteurs à la mémoire des cités de transit. La référence aux cités de transit est évoquée explicitement par les acteurs de terrain. L'un d'eux indique ainsi :

> La comparaison [avec les cités de transit] est un point d'appui dans le récit politique et dans la légitimation du travail qu'on essaie de faire. C'est quelque chose qui revient souvent [...] le fait que nous, on puisse s'indigner un petit peu de réactions d'habitants dont on projette l'idée [dont on peut imaginer], que leurs parents, même pas leurs grands-parents, leurs parents, ont connu [...] ce parcours de migration et de passage par le bidonville. Et les stigmates qui y étaient associés qu'on a bien oubliés aussi. Donc c'est un parallèle que l'on fait souvent dans l'histoire de la ville, qui est un parallèle qui est lié aussi à ce récit qu'on entretient et qu'on revendique de Saint-Denis – ville d'accueil, de tout temps. (Entretien n° 10, 14 mai 2014.)

Tandis qu'un autre situe clairement les cités de transit à distance de la réalisation du second village d'insertion :

> C'est un permis de construire classique parce que c'est pas des... c'est une construction qui est pérenne, ce n'est pas une cité de transit ou c'est pas une construction en papier mâché, quoi ! (Entretien n° 4, 15 février 2012.)

Ainsi, les cités de transit sont fréquemment abordées comme un modèle à ne pas suivre. Dans le même temps, la prise en charge du vocabulaire relatif aux

bidonvilles dans les notes administratives et les communiqués de presse apparaît comme un moyen de provoquer une dramatisation en se référant explicitement au contexte de mal-logement des années 1960. Il y a donc un traitement paradoxal de cette histoire des bidonvilles par les acteurs eux-mêmes, cherchant à effectuer le parallèle, tout en rejetant l'idée que les « solutions » territoriales apportées montrent de nombreux points communs. Le « modèle » cité de transit apparaît ainsi sous-jacent aux différents partis pris et aux différentes revendications qui président à la mise en place des villages d'insertion, notamment pour le second, initié par la ville et la communauté d'agglomération. La place laissée à l'autoconstruction et l'auto-organisation du site, notamment, apparaît comme une volonté de dépasser le modèle coercitif de la cité de transit, devenu ici « contre-modèle ». De même, la liberté de recourir aux services d'une médiatrice sociale, et non d'appliquer un suivi social obligatoire ressort de logiques identiques. La prise en compte d'une temporalité plus longue est donc nécessaire dans l'appréhension de l'événement territorial que constituent les villages d'insertion. Elle permet conjointement de le replacer dans une série d'événements relatifs au traitement de l'habitat autoconstruit des migrants, de saisir les logiques des acteurs en identifiant des routines d'action et des modèles sous-jacents, et également d'envisager le dépassement de ce modèle qui contribue à « faire » événement. Ici, le recours à l'historicisation nous donne accès au temps long des modalités d'organisation du territoire, conjonction d'espace réel et de logiques d'acteurs : il ouvre ainsi la possibilité d'une compréhension des ressorts de cet événement territorial, permettant de dépasser la rupture d'intelligibilité à laquelle il nous confronte au premier abord. Alors qu'une appréhension superficielle du phénomène pourrait conduire à le lire comme une simple réplique des cités de transit, l'analyse de cet événement, par le « ralenti » (Suter & Martin, 1997) qu'elle nous amène à réaliser au travers de l'analyse des discours des acteurs, permet ainsi de répondre au besoin d'identifier des modèles qui sous-tendent l'événement, et ce en quoi ils sont dépassés. Une fois ces pistes d'interprétation posées, le retour au temps court doit nous permettre d'aborder le dernier critère constitutif de l'événement territorial : il s'agit d'établir dans quelle mesure les villages d'insertion introduisent une discontinuité dans l'organisation territoriale.

Une rupture dans la politique locale de gestion des bidonvilles

L'un des critères d'identification de l'événement historique est la déchirure qu'il amène dans le tissu social (Nora, 1974) : il institue un avant et un après. S'interroger sur l'impact de la construction des villages d'insertion sur l'organisation territoriale conduit donc de nouveau à saisir la dimension temporelle de l'événement territorial. Un premier écueil repose sur le fait que ces constructions

sont trop récentes pour permettre toute interprétation *a posteriori*, apanage de l'historien. Il nous appartient donc d'examiner la vision du futur (Farge, 2002) en germe dans cet événement, en prenant le risque de nous tromper, de faire fausse route (Nora, 1974).

Au-delà de cette réintroduction de l'approche temporelle, la perturbation imputée à l'événement territorial doit être considérée au regard de toutes les dimensions qu'il recèle : l'espace « réel » (morphologique, physique), l'espace social (les relations entre les acteurs, leurs pratiques), et l'espace symbolique (Di Méo, 1991). Autrement dit, poser la question « les villages d'insertion sont-ils des événements territoriaux parce qu'ils ont transformé le territoire ? » nécessite d'examiner l'ensemble des espaces composant le territoire, ce qui nous semble prolonger la réflexion du groupe EPEES (2000) et répondre en partie aux attendus exprimés en réaction par M.-V. Ozouf-Marignier et N. Verdier (2000). Cette précision est essentielle pour la raison suivante : les deux villages d'insertion sont des sites provisoires, destinés à être démolis une fois le relogement de leurs occupants assuré. Au premier abord, la transformation de l'espace physique apparaît faible, et semblerait donc entamer le caractère événementiel de ces villages d'insertion. En effet, ils se situent tous deux sur des délaissés : le village d'insertion de l'État sur un reliquat de terrain militaire, qui n'était occupé jusque-là que par une pelouse ; le village de la mairie, sur un terrain vague utilisé pour le stockage de matériaux d'une entreprise de bâtiment. Autrement dit, il y a fort à parier qu'une fois ces villages détruits, les terrains reprendront sans peine leur visage antérieur qui était caractérisé par une forme d'indétermination, sans infrastructure lourde. De plus, leur construction a été peu accompagnée de documents officiels, en comparaison d'un projet d'aménagement classique. Dès lors, c'est par un accès aux sources grises dans les bureaux administratifs, par observation, et par recoupement des entretiens, que nous pouvons restituer une image de ces constructions : autant dire qu'il restera peu de traces de tout cela d'ici à quelques années, et que les villages d'insertion pourraient presque apparaître comme n'ayant pas existé, hormis dans les souvenirs de leurs habitants, des riverains et des agents de la mairie. La transformation de l'espace physique apparaît ponctuelle et non pas durable, si l'on retient la profondeur temporelle comme un critère pertinent d'impact de la rupture occasionnée par l'événement territorial[14].

14. Cet aspect a notamment été abordé par M.-V. Ozouf-Marignier et N. Verdier (2000) qui contestent la validité d'un critère de durée pour le rôle de l'événement. Citons ainsi l'exemple qu'ils choisissent de la Révolution russe qui, pour ne plus avoir d'effet aujourd'hui, ne cesse pas pour autant d'avoir été un événement.

Il convient donc d'examiner les autres composantes spatiales du territoire pour établir si la transformation occasionnée par le village d'insertion crée une rupture dans l'organisation territoriale. Si l'espace physique se trouve peu modifié par ces installations, il n'en reste pas moins que cet habitat éphémère, transitoire, peut être le support d'un ancrage et d'une identification importante pour ses habitants (Pinchon, 2002). Outre que les bungalows ou les Algeco qu'ils habitent rendent compte d'un investissement affectif important (décoration, meubles, soin apporté à l'intérieur), ces habitants des villages résident aussi dans la ville et développent une inscription dans un quartier. Un habitant du site nous signifie d'ailleurs ainsi son appartenance à la ville de Saint-Denis :

> Enquêté : On est à Saint-Denis depuis treize ou quatorze ans. / Enquêtrice : Vous connaissez Saint-Denis depuis plus longtemps que moi. / Enquêté : Bien sûr. On a vu des gens ici, à Saint-Denis, qui sont là depuis trois ou quatre ans et on a déjà treize ou quatorze ans [d'ancienneté]. On est plus anciens que des Français. (Entretien n°31, 2 juin 2014).

Cet extrait d'entretien d'un habitant du village municipal nous semble témoigner de son ancrage à Saint-Denis, qui se trouve renforcé par la création du site de logement qui lui permet d'y rester et de s'y projeter. Par ailleurs, si l'on considère bien le territoire comme un ensemble, et pas seulement comme un espace physique, la construction des villages d'insertion nous semble marquer réellement une rupture entre un avant et un après sur le plan de l'organisation du territoire. Ce qui relève de l'espace social, des configurations d'acteurs visant à produire le territoire nous semble notamment fortement perturbé par la production des villages d'insertion. En effet, à l'échelle des années 2003-2014, la construction des villages d'insertion marque une réelle discontinuité dans l'appréhension territoriale des sites d'habitat autoconstruit spontanés qui se développent dès la fin des années 1990. Ainsi, en observant dans les archives municipales les différentes mentions de ces sites et de leur éventuel traitement, on peine à trouver trace d'une prise en compte de leur existence[15]. La mise à disposition d'eau pour tel « campement », l'accord passé pour le ramassage des poubelles pour tel autre « bidonville » sont très rarement mentionnés bien qu'attestés par les acteurs locaux. Un

15. Archives municipales, rapports au bureau municipal et compte rendu du conseil municipal de Saint-Denis, rapports de Plaine Commune : 664W6-15 ; 665W5-14 ; 692W1-11 ; 739W7-12 ; 739W1-5 ; 740W1-13 ; 741W4-10 ; 795W2-6 ; 796W2/3/4 ; 823W1-7 et 824W1-4.

seul épisode, au début des années 2000[16], témoigne de la prise en compte de ces sites, avec la signature d'un protocole établissant la fourniture de services minimaux (eau, électricité, ramassage des ordures), mais sans procéder à un aménagement du site. Autrement dit, la construction des villages d'insertion apparaît comme inédite, comme une rupture : auparavant ignorés par les documents officiels, ils pénètrent soudain dans l'antichambre de l'action publique. Les sites autoconstruits spontanés « apparaissent » soudain dans les archives comme occupant le territoire municipal.

Mais ce serait trop vite conclure que ce tournant dans la prise en compte des sites autoconstruits spontanés serait à l'origine d'un après qui verrait se multiplier ces constructions à l'échelon local ou national. En effet, à la suite de la construction de ces deux sites, la municipalité amorce un tournant[17] dans son appréhension du phénomène qu'elle qualifie de « bidonville », en référence intentionnelle et dramatisante au passé. Loin de constituer une étape préalable à une prise en compte des sites autoconstruits dans le cadre d'une réorganisation du territoire, la construction des deux villages d'insertion se profile comme un préalable à une expulsion systématique de ceux-ci. Autrement dit, après l'événement « village d'insertion », l'organisation du territoire semble viser à être débarrassée de tout habitat spontané, avec une gouvernance de l'administration tendue vers cet objectif (et qui ne se laisse donc plus « surprendre »). Un agent municipal indique ainsi lors d'un entretien :

> — On nous a dit, allez, il faut qu'on arrive à mettre un cercle en route, de manière à s'alerter mutuellement pour se dire : « voilà, il y a des camps, il ne faut pas les laisser s'installer parce que après on a des problèmes d'hygiène, même pour eux et tout ». Donc ce n'est pas humain de les laisser s'installer. Et voilà, il y a eu une volonté à un moment donné. [...] Je pense que c'était dans un climat politique, et avec les infos où on s'est dit : il va peut-être falloir quand

16. Le protocole en question date du 16 juin 2003. Il y est notamment fait référence dans un rapport au bureau communautaire (l'organe exécutif de la communauté d'agglomération qui réunit les élus communautaires) du 29 juin 2005, compte rendu inséré dans le rapport au bureau municipal (l'organe exécutif de la mairie qui réunit les élus) du 11 juillet 2005, archives municipales, 692W9. Il est également mentionné dans un rapport au bureau communautaire du 5 mai 2003 à Plaine Commune, rapporté au bureau municipal de Saint-Denis le 12 mai 2003, archives municipales, 692W6.

17. Une tribune du maire dans *Le Monde* en 2012 (14 décembre), et des entretiens avec des responsables de la municipalité viennent attester ce tournant.

> même… Et puis le maire a compris qu'il était quand même responsable, même si ce n'était pas un terrain qui lui appartenait. Du coup, je pense qu'il y a eu cette volonté de dire : il faut faire quelque chose, il ne faut pas laisser le terrain grandir, et il ne faut pas les laisser s'installer.
> Enquêteur : — Tu dirais que ça fait combien de temps, ce tournant ?
> — Je dirais que ça fait un an et demi, à peu près.
> — Oui ? Vers la tribune qu'il y avait eu [tribune du *Monde*, 14 décembre 2012] ? Je crois qu'il avait fait une tribune [sur les expulsions], le maire ?
> — Oui, à peu près cette période-là, où vraiment, ils se sont mis face à leurs responsabilités, et dit : stop. (Entretien n° 9, 13 mai 2014.)

Qui plus est, les difficultés diverses rencontrées par ces deux projets conduisent les acteurs de terrain à conclure à leur échec et à écarter dès lors toute nouvelle solution inclusive à destination des occupants d'habitat spontané. Bien loin de questionner les prérequis de ces deux constructions, et les problèmes initiaux qu'elles posaient – notamment dans l'impréparation de leur mise en place – la conclusion qui en est tirée est que la population destinataire n'est pas en capacité de bénéficier de tels projets, qui sont donc à bannir. L'événement « village d'insertion », sous réserve de nouveaux événements à venir, semble porter le futur suivant : terminant une période de gestion territoriale plutôt indifférente ou mollement interventionniste vis-à-vis des sites autoconstruits, elle semble ouvrir la voie à une organisation visant à leur destruction systématique moyennant l'insertion de quelques-uns. Elle contribue donc à différencier une situation d'« avant » de celle d'« après » dans l'organisation territoriale, constituant ainsi un élément de l'événement territorial.

Conclusion : une géographie sociale de l'événement

Après avoir abordé les différents aspects qui confèrent à la construction des villages d'insertion à Saint-Denis son statut d'événement territorial, revenons au programme auquel nous invitaient A. Suter et P.-G. Martin (1997) : les conditions d'une géographie sociale de l'événement et son apport. Cinq points principaux nous semblent devoir être retenus de cette tentative. Loin de constituer un microphénomène, qui se caractériserait par l'implantation de quelques Algeco ou bungalows et modifierait à la marge le paysage de Saint-Denis, les villages d'insertion de Saint-Denis témoignent lors de leur apparition : (1) de phénomènes structurels qui agissent sur l'organisation territoriale à trois échelles différentes.

Il s'agit des dynamiques migratoires et de leurs effets dans les pays de réception, des politiques migratoires régissant l'accès au territoire national, et des stratégies d'aménagement et de gestion urbaine des villes. Cet événement territorial apparaît ainsi comme la « butte témoin », pour reprendre les termes de Pierre Nora (1974 : 226), de ces mouvements de fond qui travaillent le territoire à différentes échelles. (2) L'historicisation de ce phénomène donne accès à une seconde piste d'interprétation : elle révèle des routines d'action relatives à la gestion de l'habitat spontané des migrants, qui prennent notamment racine dans l'élaboration des cités de transit. Bien que ce modèle soit sous-jacent, il apparaît dépassé et remis en cause : l'événement est bien au-delà de son modèle. (3) C'est bien par l'exercice du ralenti et du zoom auquel appelait J. Revel (2001) que les logiques d'acteurs institutionnels parviennent ainsi à être prises en compte dans la compréhension de cet événement. (4) Face à cette construction, les acteurs témoignent de leur émotion, de leur incompréhension, et cette surprise constitue l'un des indices qu'il s'agit d'une dynamique profonde de changement dans l'organisation territoriale. (5) Si l'impact en termes de modification matérielle de l'espace reste à démontrer, le croisement d'une analyse d'un temps court – une dizaine d'années – et d'un espace social local – les logiques d'acteurs en charge de la gestion urbaine – fait apparaître que l'événement « village d'insertion » porte la possibilité d'un futur différent au niveau local pour les sites autoconstruits et le territoire local en général. Il marque une rupture dans la perception d'action sur le territoire de la part des praticiens : celle-ci s'orientant notamment vers une prise en charge limitée et une expulsion systématiquement organisée des sites d'habitat spontané. Cet événement introduit donc bien une forme de rupture dans l'organisation territoriale qui s'accommodait auparavant de la présence de ces sites. Le village d'insertion constitue donc à nos yeux un cas d'événement territorial qui jalonne la géographie des politiques urbaines en direction des sites autoconstruits. Plus largement, cette analyse de phénomènes urbains vue au travers du prisme de cette catégorie d'événement territorial nous semble offrir des pistes utiles à une prise en compte croisée du temps et de l'espace dans l'analyse des transformations urbaines.

Bibliographie

Bensa Alban et Fassin Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain,* n° 38. Mis en ligne le 6 mars 2007. URL : http://terrain.revues.org/1888 [consulté le 25 février 2015].

Cefaï Daniel, 2003, *l'Enquête de terrain*, Paris, La Découverte.

Costil Mathilde et Roche Élise, 2015, « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire », *Annales de la recherche urbaine*, n° 10, p. 64-73.

Costil Mathilde et Roche Élise, 2014, « Construire la ville acceptable : la fabrication du minimum du logement en réponse aux bidonvilles » *in* Belmessous Fatiha, Bonneval Loïc, Coudroy de Lille Lydia et Ortar Nathalie (coord.), *Logement et Politique(s) : un couple encore d'actualité ?,* Paris, L'Harmattan, p. 199-211.

David Cédric et Cohen Muriel, 2012, « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques.* Mis en ligne le 20 février 2012, URL : http://www.metropolitiques.eu/Les- cites-de-transit-le-traitement.html.

David Cédric, 2010, « La résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Politique urbaine et redéfinition de la place des immigrants dans la ville (années 1960-1970) », *Histoire urbaine,* n° 1, p. 121-142.

Detienne Marcel, 2009 (2000), *Comparer l'incomparable*, Paris, Le Seuil.

Di Méo Guy, 1991, *l'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos.

Epees, 2000, « Événement spatial », *Espace géographique*, n° 3, p. 193-199.

Farge Arlette, 2002, « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrain,* n° 38. Mis en ligne le 6 mars 2007. URL : http://terrain.revues.org/1929.

Fassin Éric, Fouteau Carine et *al.*, 2014, *Roms et Riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique.

Favret-Saada Jeanne, 1977, *les Mots, la Mort, les Sorts*, Paris, Gallimard.

Harvey David, 2008 (2001), *Géographie de la domination*, Paris, Les Prairies ordinaires.

Le Cour Grandmaison Olivier, Valluy Jérôme et Lhuilier Gilles, 2007, *le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris, Autrement.

LEGROS Olivier, 2011, « Les "villages roms" ou la réinvention des cités de transit », *Métropolitiques*. Mis en ligne le 3 janvier 2011. URL : http://www.metropolitiques.eu/Les-villages-roms-ou-la.html.

LÉVY-VROÉLANT Claire, 2004, « Le logement des migrants en France du milieu du 19e siècle à nos jours », *Historiens et Géographes*, n° 384, p. 147-165.

LION Gaspard, 2014, « En quête de chez-soi. Le bois de Vincennes, un espace habitable ? », *les Annales de géographie*, vol. 3, n° 697, p. 956-981.

NORA Pierre, 1974, « Le retour de l'événement » *in* LE GOFF Jacques et NORA Pierre, *Faire de l'histoire*, vol. I : « Nouveaux Problèmes », Paris, Gallimard, p. 210-228.

OLIVERA Martin, 2011, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic et VERDIER Nicolas, 2000, « L'événement : un objet historique à emprunter », *Espace géographique*, n° 29, p. 218–223.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, 1995, « Géographie et histoire » *in* BAILLY Antoine, FERRAS Robert et PUMAIN Denise, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, p. 75-89.

PÉTONNET Colette, 1968, *Ces Gens-là*, Paris, François Maspero.

PÉTONNET Colette, 2002, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Galilée.

PINCHON Pascale, 2002, « Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire », *Communications*, vol. 73, n° 1, p. 11-29.

PIRINOLI Christine, 2004, « L'anthropologie palestinienne entre science et politique. L'impossible neutralité du chercheur », *Anthropologie et Sociétés*, n° 3, p. 165-185.

REVEL Jacques, 2001, « Retour sur l'événement : un itinéraire historiographique » *in* FABIANI Jean-Louis, *le Goût de l'enquête. Pour Jean-Claude Passeron*, Paris, l'Harmattan, p. 95-118.

RONCAYOLO Marcel, 1997, *la Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard.

Suter Andreas et Martin Pierre-G., 1997, « Histoire sociale et événements historiques. Pour une nouvelle approche », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 3, p. 543-567.

Werner Jean-François, 1993, *Marges, sexe et drogues à Dakar : ethnographie urbaine*, Paris, Karthala, ORSTOM.

Sources archivistiques

Archives municipales de Saint-Denis

Archives départementales de Seine-Saint-Denis

Résumé : L'événement a fait l'objet d'attentions diverses en histoire et en sociologie notamment. Nous proposons ici d'examiner en quoi une approche géographique de l'événement – par une saisie territoriale, et non seulement temporelle ou sociétale – viendrait enrichir son appréhension. Nous envisageons ici l'« événement territorial » en l'appliquant à un cas d'étude : la construction de villages d'insertion à Saint-Denis. Ces dispositifs sont à destination de populations migrantes, désignées comme « Roms » par les acteurs locaux, qui rencontrent des difficultés spécifiques liées notamment aux conditions de leur migration. Nous examinerons trois aspects de l'événement territorial : la rupture d'intelligibilité qu'il occasionne et la surprise face à une organisation territoriale inédite ; la pluralité de territorialités et de temporalités qu'il met en lumière et son caractère situé et contextualisé ; la discontinuité qu'il traduit dans l'approche territoriale du traitement de l'habitat spontané autoconstruit.

Mots-clés : événement territorial, village d'insertion, géographie sociale, Saint-Denis, logement spécifique, politique urbaine, bidonvilles

Village for social inclusion: a territorial event?

The event is a regular topic of history and sociology. Crossing historic field and social geography, we suggest the concept of "territorial event". This article examines how the spatial approach could improve the concept of event, exceeding the time or media analysis approach. This study is focused on two specific housing projects for Roma, named "Village for social inclusion" and both located in Saint-Denis (93). Roma people live specific social difficulties, because of their migratory status. Characteristics

of "territorial event" are in number of three: (1) the new territorial structure bring out surprise and a lack of comprehension; (2) the event is established as "event" for specific actors and specific scale: it depends of the context and it allows to detect several territorial and historical structures; (3) the shortage in the structure of territory: it will be different before and after the territorial event.

Keywords: territorial event, village for social inclusion, social geography, Saint-Denis, specific housing projects, urban policy, slums

Villaggi per l'integrazione: un evento territoriale ?

Riassunto : L'evento è stato spesso un oggetto della storia e della sociologia. Proponiamo di analizzare come la geografia sociale potrebbe sviluppare il suo trattamento via un approccio territoriale, e non solo temporale o societale. Studiremo per caso di studio del « evento territoriale » due « villaggi per l'integrazione » di Saint-Denis (93). Questi villaggi sono costruiti per un gruppo di migranti identificati come « Rom » dagli attori locali. In fatti, questi migranti avevano uno statuto particolare fino a 2014, che rendeva molto difficile la loro integrazione. I caratteri dei questi eventi territoriali sono in tre : (1) l'evento crea una rottura nella comprensione e ha per conseguenza della sorpresa da parte degli attori. (2) Quest'evento è « evento » per attori specifici e per una scala anche specifica : dipende dunque del contesto che ci permette di identificare strutture territoriale e storiche. (3) Quest'evento territoriale constituisce una discontinuità nel trattamento del alloggio auto-costruito e spontaneo (campi nomadi).

Parole chiave: evento territoriale, «villaggio per l'integrazione», geografia sociale, Saint-Denis, alloggio specifico, politica urbana, campi nomadi